

VILLE DE MARNAY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2009

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

12 conseillers présents :

Monique BONNET, Laurence BOUCHASSON, Jean Louis FASSENET, Bernard GIRARD, Bernard MORCHE, Bernadette MADIOT, Christian MARTIN, Yves MOUCHOT, Michael RIETMANN, Jean Marc STARKE, Rémi VIEY.

Pouvoirs : Monique BONNET pour Serge MANDRET, Michaël RIETMANN pour Claire DA SILVA, Bernadette MADIOT pour Pascal THIELLEY.

Secrétaire de séance : Rémi VIEY.

Ordre du jour :

- 1- Travaux amélioration du traitement des eaux /station de pompage
- 2- Renouvellement ligne de crédit
- 3- Pass foncier
- 4- Etude économies d'énergie éclairage public
- 5- Don de KH France
- 6- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20h45.

Il soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la réunion du 31 août 2009. Aucune remarque n'est faite.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1- Travaux amélioration du traitement des eaux /station de pompage

Un emprunt de 100 000 € doit être contracté.

La proposition de la Caisse d'Epargne est retenue pour un prêt sur 10 ans au taux d'intérêts de 3,29 %.

Approuvé à l'unanimité

2- Pass foncier

Suite à la présentation faite par la société Capelli, il apparait que certains éléments manquent au dossier.

Qui est propriétaire du terrain ? Que se passe-t-il en cas de changement de situation familiale ?

En attendant les réponses aux questions posées, aucune décision n'est prise.

3- Etude économies d'énergie éclairage public

Un bilan sur l'éclairage public de Marnay serait judicieux.

247 points lumineux ont été recensés ; ce qui représente une dépense annuelle de 15 000 €.

Une étude, composée de 18 pages, est proposée par la société ACER, cabinet spécialisé ; elle portera sur

- Bilan de l'existant
- Consommation
- Mesure de l'éclairage
- Plan d'action et d'amélioration
- Présentation du diagnostic
- Inventaire financier actuel
- Prévisions financières futures
- Mesure des écarts et économies réalisées

Le coût de cette étude s'élève à 8 700 € subventionnée à 70 % par l'ADEME. Le délai d'exécution se monte à 3 mois.

La proposition est faite de consulter deux autres cabinets et d'inscrire le coût de l'étude retenue au budget 2010

Approuvé à l'unanimité

4- Don de KH France : 2.120 €

Un appel a été fait à plusieurs entreprises ainsi qu'à certaines banques afin d'aider l'école primaire à renouveler son parc informatique.

Seule l'entreprise KH France a répondu favorablement à cette demande. Cette requête entre dans les prestations prévues par la fondation de la société VKR (Velux) située au Danemark.

Elle a permis l'acquisition de 4 ordinateurs. Le conseil municipal accepte le don de l'entreprise.

Approuvé à l'unanimité

5- Questions diverses.

• Ecole de musique

Le coût de l'école de musique qui concerne environ 24 élèves est très élevé et entièrement financé par la Mairie de Marnay. Une réunion sur ce sujet s'est tenue précédemment : seuls les maires de deux communes assistaient à cette réunion. Il faut sensibiliser la CCVO sur le financement de l'Ecole Départementale de Musique.

- 1- La commune de Marnay, adhérente de l'école départementale de musique, participe financièrement à cette école en fonction du nombre d'élèves inscrits. Dorénavant, seuls des élèves issus de Marnay, seront pris en compte dans ce calcul.
- 2- Les élèves des communes environnantes qui s'inscriront à l'harmonie de Marnay auront droit à une remise de 50% sur leur cotisation à l'école départementale de musique.

Approuvé à l'unanimité

• Accessibilité aux personnes handicapées

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer une convention pour constituer un groupement de commande entre le Département et l'ensemble des collectivités concernées. Celui-ci permettra de lancer une consultation sur l'accessibilité des personnes handicapées au niveau des bâtiments et des équipements publics.

Le conseil autorise le maire à solliciter auprès du Conseil Général le versement de l'aide susceptible d'être allouée pour le financement du diagnostic dans l'hypothèse où la commune s'engage à réaliser des travaux.

Approuvé à l'unanimité

• Assistance technique du Conseil général pour le suivi du système d'épuration

Un service (SATESE) mis en place par le Conseil Général permet l'analyse et le contrôle du système d'assainissement de la commune. La gratuité du service est remise en cause en fonction du potentiel fiscal des communes ; supérieur à 844,48 € / habitant à Marnay, le montant forfaitaire facturé s'élèvera à 800 €/an.

• SDIS

Le montant de la cotisation pour le Service Départemental d'Incendie et Secours pour **2010** sera de **26 454,33 €** contre **12 152,92 € en 2009, soit plus du double.**

Le SDIS justifie cette augmentation par la réactualisation de la situation de chacune des communes du département de la Haute-Saône : évolution de la population et du potentiel fiscal, amélioration de la couverture opérationnelle du SDIS, extinction de la compensation liée à l'intégration des bâtiments et enfin dissolution de certains CPI.

- **Annulation pour absence de prestation de travaux**

Selon les dernières orientations de leurs Ministères en matière d'ingénierie publique concurrentielle, les services DDE / DDA ont renoncé à réaliser les études pour les travaux demandés :

- programmation de l'assainissement, réseau Fontaine des Douis, poste de refoulement ;
- rond-point en bas de Beauregard, trottoirs route de Gray....

Le conseil demande la résiliation des contrats, signifiant ainsi la fin des missions.

Approuvé à l'unanimité

- **Informations diverses**

1- Visite des stations d'épuration de Pelousey et Villersexel.

La SAUR propose aux conseillers municipaux la visite de deux stations d'épuration de type différent. La date retenue est le 6 novembre.

2- Réunion de l'association foncière.

Un nouveau bureau a été élu. Philippe Ballot est le Président.

Il y a de moins en moins de propriétaires terriens. Le régime des associations foncières va être sensiblement modifié à partir de 2011.

3- Réunion CCVO

Une réunion a lieu à Pin lundi 19 octobre pour l'avenir du périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.